

Conseil d'exploitation de la régie d'aménagement et de gestion
des sites naturels fréquentés du Verdon

Extrait du registre des délibérations
de la séance du conseil d'exploitation du 13 mars 2024

Conseillers en exercice : 11

Présents : 5

Bernard CLAP, Président du Parc.

Georges BOTELLA, représentant la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Claude BONDIL, représentant le Département des Alpes de Haute-Provence

Patrick VINCENTELLI, représentant la commune d'Aups

Michèle BIZOT-GASTALDI, représentant la communauté de communes Alpes Provence Verdon

Procurations : 2

Corinne PELLOQUIN pour Patrick VINCENTELLI

Romain COLIN pour Bernard CLAP

Nombre de voix : 7

Délibération n°2024_03_CE1_06

Objet : Fonctionnement Grand Site de France en projet 2024
SOUTIEN EN INGÉNIERIE- OPÉRATION GRAND SITE DES GORGES DU VERDON

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1412-2, L 2221-2 et suivants et L 2221-11 et suivants.

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon approuvés par arrêté préfectoral n° 2008-463 en date du 6 mars 2008, modifiés par arrêté préfectoral n° 2009-1173 en date du 16 juin 2009 et par arrêté préfectoral n° 2013-599 en date du 28 mars 2013.

Vu la délibération du comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon en date du 11 décembre 2013, portant création d'une régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon, sous forme de régie dotée de l'autonomie financière, et approuvant ses statuts.

Vu les statuts de la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon

La Régie d'aménagement et de gestion des sites porte la candidature au label Grand Site de France pour les Gorges du Verdon. Cette démarche se concrétise par du temps de travail des agents de la Régie mobilisé pour ce projet.

Sur l'année 2024, le Ministère de la Transition écologique via la DREAL PACA propose de soutenir le fonctionnement des grands sites de France labellisés ou en projet à hauteur de 60 000 €.

Ce financement permettrait, sur l'année 2024 consacrée à la construction du dossier de candidature au label Grand Site de France pour les Gorges du Verdon, de venir soutenir des dépenses d'animation dédiée pour cette candidature.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil d'exploitation :

- Valider la proposition de soutien financier à hauteur de 60 000 € de la DREAL PACA sur le fonctionnement du Grand Site de France en projet pour 2024,
- Autoriser le Président du Parc du Verdon à solliciter le soutien financier de la DREAL PACA,
- Autoriser le Président du Parc du Verdon à signer toute pièce qui s'avérerait nécessaire à la bonne réalisation de l'opération.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
le
et publication ou notification
du

